



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours anglais collège

« The more I say »

Règlement

Présentation du concours

Objectifs du concours

À l'occasion de la semaine des langues (du lundi 27 mars au samedi 1^{er} avril 2023), le ministère lance un concours de production linguistique en anglais, à la fois ludique et vecteur d'excellence, pour encourager une pratique créative et exigeante de cette langue au collège.

Les productions proposées dans le cadre du concours s'inscrivent dans la thématique de la semaine des langues 2023 : « L'important c'est de communiquer ! »

Titre du concours

« The more I say »

Public visé

- Tous les élèves des classes de collège (de la 6^e à la 3^e)
- LV1 et LV2 anglais
- Toute typologie d'établissements et de territoires.
- Tout profil de classes et de dispositifs
- Les professeurs d'anglais volontaires transmettent les productions des élèves aux référents plan langues vivantes de leur académie.

Contenu pédagogique

Productions attendues

- Une production orale, écrite ou mixte en anglais en lien avec la thématique annuelle de la semaine des langues.
- Type de support :
 - 2 pages maximum (10 000 signes espaces compris maximum) ;
 - pour les productions audio :
 - 3 minutes maximum ;
 - format MP3.
 - pour les productions vidéo :
 - 3 minutes maximum ;
 - format MP4 ;
 - image au format paysage.
- participation individuelle ou collective.

Modalités de transmission des productions

- Chaque académie envoie les 4 projets sélectionnés via un seul lien [filesender](#) avant la date butoir (vendredi 02 juin 2023) à l'adresse suivante : dgesco.langues@education.gouv.fr. Elle s'assure que le lien reste actif pour une durée de deux mois à compter de sa transmission.

Critères de réussite

- La richesse de la langue utilisée et la qualité linguistique des productions
- La pertinence culturelle des éléments présentés
- L'engagement des élèves
- L'originalité de la production en cohérence avec la thématique de semaine des langues 2023 « L'important, c'est de communiquer ! »

Modalités

- Le concours est coordonné à l'échelle académique par les référents plan langues vivantes, en lien avec les référents semaine des langues.
- Une sélection de 4 projets par académie tient compte obligatoirement des deux critères de production (orale et écrite), de la diversité des territoires et de la typologie des établissements. La sélection académique est organisée selon des modalités définies par la rectrice ou le recteur.
- Les productions retenues en académie sont adressées à la direction générale de l'enseignement scolaire, qui organise un jury national et sélectionne 4 lauréats nationaux. Le comité de sélection national, avec la participation du collège langues vivantes étrangères du Conseil supérieur des langues, se réunit en fin d'année scolaire 2023, pour une annonce des résultats aux académies avant les vacances scolaires d'été.
- Les prix sont remis lors d'une cérémonie nationale organisée par le ministère avant les vacances scolaires d'été.